



Information erronée vendeur

Par **jojobille**, le **09/10/2016** à **18:34**

Bonjour

Suite à une information erronée (ou vices d'informations) de la part du vendeur puis-je annuler une installation PAC AIR AIR (pompe à chaleur air air)

Au mois de mai 2016 un commercial nous vanté les biens faits d'une installation pompe à chaleur air air

Toutefois il a omis je suppose de nous expliquer que l'installation d'une PAC AIR AIR n'ouvre plus droit à un crédit d'impôt développement durable depuis 2009

Les travaux commencent le 20/10 et je viens d'envoyer ce mail au vendeur

PAC et crédits d'impôts

De xxxxxx@xxxxxx.frAdd contact

À xxxxxx@xxxxxx.frAdd contact

Date Aujourd'hui 17:23

Photo du contact

Corps du courriel

Bonjour monsieur Leuleu

Je souhaite que vous nous informiez sur le financement et les aides de l'état je me suis renseigné il faut une installation PAC air- eau

<http://www.quelleenergie.fr/economies-energie/pompe-chaleur-air-eau>

sur l'offre que vous nous faites c'est mentionné PAC AIR AIR

L'achat d'une pompe à chaleur air-air n'ouvre plus droit à un crédit d'impôt développement durable depuis 2009 et ça vous me l'aviez pas expliqué

Nous attendons donc des explications plus claires à ce sujet ?

Cordialement"

quels sont les recours ?

je compte dès demain faire une opposition auprès de ma banque

Quels sont mes droits et responsabilités du vendeur ?

Je vous remercie par avance

Bonjour,

Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts.

Par **youris**, le **09/10/2016 à 18:51**

bonjour,

le commercial qui vend son matériel et non des crédits d'impôts a-t-il mentionné dans son devis que vous aviez droit à ce crédit d'impôts ?

salutations

Par **janus2fr**, le **10/10/2016 à 08:19**

Bonjour,

Effectivement, la question est le vendeur ne vous a-t-il tout simplement pas parlé de crédit d'impôt, auquel cas je ne vois pas ce qu'on pourrait lui reprocher, ou vous a-t-il sciemment fait croire que vous pouviez en bénéficier, ce qui serait alors une manoeuvre dolosive !

Par **jojobille**, le **10/10/2016 à 23:10**

Bonsoir à vous

Le vendeur nous a fait croire que nous pourrions en bénéficier sans nous expliquer les nuances ou différences à propos du crédit d'impôt en nous expliquant qu'il s'occupe de tout

C'est en me renseignant auprès des d'impôts que j'ai eu l'infos que seule le ballon est remboursé un ballon thermo vaut en moyenne 1500 euros sur un crédit de plus de 35000 euros c'est énorme

Pour répondre à Youris le commercial s'occupe de tout démarche auprès des d'impôts dès l'année prochaine et auprès de la xxxxxx pour le financement

Que me conseillez vous ? je viens d'envoyer un mail au vendeur pour lui signifié qu'il m'a donné des informations erronées

Je vous remercie

Par **jojobille**, le **10/10/2016 à 23:14**

Je pense plus à une manoeuvre dolosive

Bonne soirée à vous et merci je vous tiens au courant